

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFIXADE - Commune

Séance du vendredi 29 mai 2026

Délibération N° DE_019_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation : 22/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel SABATIER, Marc VALLVE, Jean-Barthélémy MARIS, Dominique DUMONS, Chantal FABRE, Richard BOESPFLUG, Pauline LEVENARD, Florence TOUBERT, Benoit JOLIBERT, Laetitia BOSSUET

Représentés : Céline SOULETIE - AUTHIÉ représentée par Florence TOUBERT

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal FABRE est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation du Correspondant Incendie et Secours

Le Maire rappelle à l'Assemblée les dispositions de l'article L.731-3 du Code de la sécurité intérieure, issu de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels (dite loi « Matras »).

Il précise que dans les communes qui ne disposent pas d'adjoint au maire chargé des missions de sécurité civile, le Conseil Municipal doit désigner l'un de ses membres pour assurer la fonction de correspondant Incendie et Secours.

Le Maire expose que ce correspondant est l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et du groupement territorial de gendarmerie ou de police. Il a pour missions principales :

- L'information et la sensibilisation du Conseil Municipal et des habitants de la commune aux risques de sécurité civile et aux mesures de sauvegarde ;
- Le relai des campagnes d'information sur la prévention des risques ;
- L'appui au Maire dans la mise en œuvre des obligations de sécurité civile (Comme l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde).

Monsieur le Maire, propose la candidature de Madame SOULETIE-AUTHIÉ Céline, Conseillère Municipale, pour exercer ces fonctions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉSIGNE** Madame SOULETIE-AUTHIÉ Céline, en sa qualité de Conseillère Municipale, pour assurer les missions de correspondante Incendie et Secours de la commune.

Date de transmission de l'acte: 09/06/2026

Date de reception de l'AR: 09/06/2026

009-210902490-DE_019_2026-DE

A G E D I

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente désignation au représentant de l'État ainsi qu'au Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Ariège.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance



Chantal FABRE
Secrétaire de séance